

M. Fortier: La solution s'est-elle avérée pratique?

M. Zimmerman: Oui, en effet.

Le sénateur Prowse: Est-ce en vue d'inciter les détenteurs à conserver leurs actions que vous leur avez versé des dividendes assez régulièrement en dépit de ce qu'indiquait votre bilan?

M. Zimmerman: Je crois que c'était par considération pour leur placement plus que pour toute autre chose. Nous ne prévoyions pas au moment de l'émission que nous allions tomber à quelque chose comme moins de \$300,000 après les impôts sur les gains.

Le sénateur Prowse: Oui.

M. Zimmerman: L'année précédente, nous nous situions aux environs de \$600,000 à \$700,000. Nous ne prévoyions pas cela. Je crois que nous aurions retardé l'émission, si nous l'avions prévu. Après l'avoir constaté et avoir fait des projections à long terme sur les possibilités de ce capital-actions, nos administrateurs ont décidé qu'il y allait de l'intérêt de nos actionnaires et de notre propre intérêt de leur verser un dividende substantiel au moins la première année.

Le sénateur Prowse: Pourquoi avez-vous choisi le chiffre de 30 p. 100?

M. Zimmerman: Ce n'était pas un chiffre magique. Déjà, avant que M. Robert Winters ait établi ses normes sur la citoyenneté des entreprises, nous avions tenté nous-mêmes de définir ce que pourrait être de justes normes de citoyenneté pour une entreprise. Cela se faisait depuis bien avant ma nomination au *Digest*...

Le président: En quelle année?

M. Zimmerman: En mai 1960. J'y suis donc depuis dix ans. Mettant à exécution les mesures qui à nos yeux devaient répondre à ces critères, nous avons suivi au Canada une ligne de conduite qui selon nous correspondait parfaitement au sens des responsabilités qu'il faut avoir en matière de citoyenneté des entreprises. A l'époque où je suis entré à l'emploi du *Reader's Digest*, j'ai causé avec le propriétaire de l'entreprise qui me demanda ce que je pensais des progrès accomplis dans ce domaine. Ce fut sa première question. Rappelons-nous que sa femme était née au Canada...

Le sénateur Prowse: Oui.

M. Zimmerman: Je lui ai répondu que je pensais qu'ils avaient fait du très bon travail. Il m'a dit: «Y a-t-il autre chose que vous nous conseilleriez de faire?» Et je lui ai

répondu: «Oui, rendre vos actions accessibles au public. Car nous faisons affaire dans les communications, c'est-à-dire que vous le faites.» Et il a ajouté «C'est une proposition intéressante et je vais l'examiner avec bienveillance.» Je lui ai dit: «Voilà qui répond à l'une des questions que je me posais avant d'entrer au *Reader's Digest*. Je n'aurais pas considéré l'emploi d'un oeil favorable si vous ne l'aviez pas fait.» Et il m'a dit: «Je vous ai répondu.»

Lorsqu'il est venu au Canada parmi les dignitaires qui assistaient à l'ouverture officielle de notre édifice, — je crois que c'était en 1961, — environ un an ou un an et demi après cette conversation, il a annoncé la chose lui-même sans que j'aie été mis au courant auparavant, et voici à peu près ce qu'il a déclaré. «Nous avons toujours eu l'intention d'être, à titre d'entreprise, le citoyen le plus irréprochable de ce pays parmi toutes celles dont le siège social est à l'étranger.» Puis il a mentionné tout ce que nous avons fait et il a ajouté que nous nous préoccupions de n'avoir pas été capables de trouver une façon de conserver le contrôle des actions en mains canadiennes en termes absolus et que nous avions mis nos avocats au défi de trouver une solution à ce problème, mais en vain. Je vous ai déjà expliqué cela. J'ai insisté auprès de lui, mais je n'avais vraiment pas besoin de le faire. Il m'a dit: «Eh bien, Paul, croyez-vous que nous puissions trouver une autre formule qui en fait donnera ce résultat?» Il avait la certitude que nous pouvions trouver quelque chose d'assez satisfaisant. De plus, peu avant l'émission de ces actions nous avons lu les critères de M. Winters qui nous avaient fait bonne impression. Nous nous étions soumis à toutes, à l'exception d'une: l'offre d'actions au public que nous projetions à ce moment-là.

Le sénateur Prowse: Avez-vous éprouvé de la difficulté, au moment de cette offre d'actions, à en fixer le prix?

M. Zimmerman: Oui.

Le sénateur Prowse: Cela a-t-il eu des répercussions...

M. Zimmerman: Pour vous répondre en toute vérité et justice, nous avons eu beaucoup de difficultés, probablement plus qu'une entreprise normale faisant la même chose. Les raisons, certaines des raisons vous ont été exposées en réponse aux questions de M. Fortier. Nos gains d'exploitation ont beaucoup fluctué à partir de 1960. Nous avons comparu devant une commission royale d'enquête qui avait entendu des témoignages pendant la majeure partie de l'année, et qui avait donné son avis. Le Gouvernement du Canada s'était abstenu de donner son avis pendant quatre ans et demi ou cinq ans. Au cours de cette période, il aurait sûrement été malhonnête de tromper un Canadien en lui laissant croire qu'il avait droit à quelque